



L'APPEL DE LAMBETH ÉGLISE SÛRE (« SAFE CHURCH »)

1 Introduction

Le thème de la Lambeth Conference était l'Église de Dieu pour le monde de Dieu et les évêques ont étudié 1 Pierre. Dans cette épître, l'apôtre Pierre a écrit aux chrétiennes et chrétiens dispersé-e-s dans toute l'Asie Mineure pour leur rappeler leur identité dans le Christ en tant que peuple élu de Dieu, sanctifié par l'Esprit pour obéir à Jésus-Christ (1 Pierre 1,1-2). Tant l'Ancien que le Nouveau Testament expriment l'appel à être saint-e comme la réponse appropriée à la grâce de Dieu (1 Pierre 1,15-16). Les chrétiennes et les chrétiens doivent donc vivre comme des servantes et serviteurs de Dieu, ils ou elles doivent honorer tout un chacun et aimer la famille des croyant-e-s (1 Pierre 2,16-17). La direction chrétienne est appelée à protéger le peuple de Dieu dont elle a la charge (1 Pierre 5,1-2).

2 Déclaration

2.1 En lançant cet appel, nous sommes guidé-e-s par les faits suivants dont nous avons pleinement conscience :

- les voix des personnes qui ont subi des abus dans des contextes religieux ;
- l'éventail des circonstances qui peuvent rendre les personnes ou les communautés plus vulnérables à la violence, aux abus et à la marginalisation, telles que la race, le genre, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, les croyances religieuses, le fait de vivre avec un handicap physique, cognitif ou sensoriel, ou la vulnérabilité économique ;
- l'Organisation mondiale de la Santé citant une étude qui estime que :
 - Mondialement, jusqu'à 1 milliard d'enfants âgé-e-s de 2 à 17 ans ont été victimes de violence physique, sexuelle ou émotionnelle (abus) ou de négligence au cours de l'année écoulée. La violence et les abus à l'égard des enfants ont des répercussions à vie sur leur santé et leur bien-êtreⁱ ;
 - 1 femme sur 3 dans le monde a subi de la violence physique et/ou sexuelle d'un partenaire intime ou la violence d'un non-partenaire au cours de sa vie. Cette violence peut causer de graves conséquences à court et à long terme et générer des coûts sociaux et économiques pour les femmes, leurs familles et sociétésⁱⁱ ;
- les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD) :
 - « Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation » (cible 5.2) ;
 - « Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants » (cible 16.2)ⁱⁱⁱ.

2.2 Nous lançons cet appel en étant pleinement conscient-e-s des échecs de sécurité et de sauvegarde (« safeguarding ») dans les Églises et institutions religieuses, y compris les Églises de la Communion anglicane, comme l'ont souligné les enquêtes gouvernementales, les affaires signalées et les médias. Du personnel d'institutions religieuses, membres du clergé comme laïcs, a trahi la confiance et abusé d'enfants et d'adultes dont il avait la responsabilité pastorale. Des responsables religieux ont nié ou minimisé ces abus et leurs conséquences. Les institutions religieuses ont aggravé l'impact de l'abus initial en ne réagissant pas efficacement. Ils n'ont pas pris au sérieux les révélations, n'ont pas signalé immédiatement les abus aux autorités compétentes, n'ont pas tenu l'auteur de l'abus pour responsable et/ou n'ont pas dispensé de soins pastoraux continus aux personnes qui ont été abusées. Par conséquent, la réputation de nombreuses institutions religieuses, et la confiance du public à leur égard, ont été atteintes.



2.3 Nous déclarons :

- que l'Écriture témoigne de l'amour de Dieu pour tous les membres de la famille humaine et de la priorité donnée dans le ministère de Jésus aux enfants, aux personnes vulnérables et marginalisées ;
- que les réflexions de la Lambeth Conference 2008 sur les nombreuses formes d'abus de pouvoir au sein de la société et de l'Église dont souffrent de manière disproportionnée les femmes et les filles demeurent pertinentes. La violence infligée aux femmes et aux enfants au sein du corps du Christ est une violence faite au corps du Christ. La violence et l'abus prennent de nombreuses formes, notamment physique, financière, émotionnelle, psychologique, intellectuelle, culturelle, sexuelle et spirituelle ;
- que nous accomplirons la Charte pour la sécurité des personnes dans les Églises de la Communion anglicane adoptée par le Conseil consultatif anglican en 2012 (à l'ACC-15) avec ses cinq engagements : fournir un soutien en cas d'abus ; mettre en œuvre des réponses efficaces aux abus ; adopter et promouvoir des normes pour la pratique du ministère ; évaluer l'aptitude au ministère ; et promouvoir une culture de sécurité ;
- que nous mettrons en œuvre le Protocole de divulgation des informations relatives à l'aptitude ou ministère entre les Églises de la Communion anglicane accueilli par le Conseil consultatif anglican en 2016 (à l'ACC-16). Nous mettrons en œuvre le protocole en instaurant des systèmes pour transmettre et évaluer les informations lorsque le personnel de l'église se déplace entre/au sein des provinces ;
- que nous suivrons les Directives visant à renforcer la sécurité de toutes les personnes - en particulier les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables - au sein des provinces de la Communion anglicane adoptées par le Conseil consultatif anglican en 2019 (à l'ACC-17). Nous suivrons ces Directives en mettant en place des systèmes dans nos églises pour prévenir les abus et apporter un soutien pastoral approprié aux personnes qui ont été abusées ;
- que nous collaborerons avec la Commission « Église sûre » de la Communion anglicane dont le maintien a été demandé par le Conseil consultatif anglican en 2019 (à l'ACC-17). Nous travaillerons avec la Commission lorsqu'elle apportera son aide, et rendra compte des progrès accomplis, pour améliorer la sécurité de toutes les personnes dans les églises de la Communion anglicane.

3 Affirmation

3.1 Nous reconnaissons avec une profonde honte que du personnel d'église, membres du clergé comme laïcs, a eu un comportement pécheur, voire criminel, en abusant des personnes dont il avait la charge. Nous présentons nos excuses sans réserve à celles et ceux qui ont été abusé-e-s et lésé-e-s et qui continuent à vivre les répercussions de préjudice. Nous sommes profondément désolé-e-s de l'échec de nos Églises à prévenir les préjudices, et à écouter et aider les victimes d'abus. Nous reconnaissons que notre repentir doit se manifester par une action intentionnelle visant à renforcer la sécurité de nos communautés et institutions ecclésiales.

3.2 Nous affirmons :

- qu'une partie essentielle de la mission de l'Église et du discipolat du peuple de Dieu est de créer des communautés dans lesquelles toutes les personnes sont en sécurité et prises en charge. Cette conviction doit être un élément central de notre théologie et doit donc caractériser notre identité, notre pensée, nos paroles et nos actions en étant l'Église de Dieu pour le monde de Dieu ;
- que nous agissons pour faire des églises de la Communion anglicane des lieux de sécurité accrue pour tous et toutes, où le personnel ecclésial agit avec intégrité ; où les victimes d'abus sont prises en charge et reçoivent une réponse juste ; où le personnel ecclésial qui commet des abus est tenu responsable ; et où les responsables d'église ne dissimulent pas les abus.



4 Demandes spécifiques (les Appels)

Nous, les évêques réuni-e-s à la Lambeth Conference, lançons les appels suivants :

- 4.1 Un appel à nous-mêmes, les évêques, à assumer notre responsabilité de protéger toutes les personnes dont nous avons la charge, en :
- garantissant que nous soyons nous-mêmes doté-e-s des connaissances, de la compréhension, de la compassion et du discernement nécessaires grâce à la formation, à l'écoute des expériences des victimes d'abus et au partage continu avec les autres évêques ;
 - adoptant la Charte pour la sécurité des personnes dans les Églises de la Communion anglicane ;
 - mettant en œuvre le Protocole de divulgation des informations relatives à l'aptitude ou ministère ;
 - suivant les Directives visant à renforcer la sécurité de toutes les personnes, en particulier les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables au sein des provinces de la Communion anglicane ;
 - veillant à ce que chaque diocèse mette en place de toute urgence une structure/un système d'Église sûre, adapté au contexte et aux ressources locales ;
 - en remplissant toutes les obligations légales dans nos propres pays pour signaler les abus commis sur des enfants aux autorités et services compétents ;
 - en plaidant pour une modification de la législation et des pratiques au sein des agences gouvernementales afin d'améliorer la protection des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables.

Ce faisant, nous reconnaissons que nos progrès diffèrent selon les régions de la Communion et que certaines de nos provinces et certains de nos diocèses sont confrontés à des situations telles que la guerre et les catastrophes naturelles, qui posent des défis uniques pour ce travail ;

- 4.2 Un appel aux Instruments de la Communion, pour faire de la sécurité de toutes les personnes dans les provinces de la Communion anglicane une priorité de leur préoccupation, de l'allocation des ressources et des actions ;
- 4.3 Un appel aux habitants de nos provinces et de nos diocèses, à s'associer à nous pour protéger toute personne dans nos communautés ecclésiales en mettant en place des systèmes, des formations et des personnes pour prévenir les abus et fournir un soutien pastoral approprié aux victimes d'abus ;
- 4.4 Un appel aux dirigeants du monde, à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les cibles 5.2 et 16.2 des ODD (conformément à 2.1 ci-dessus) ;

Nous nous engageons, par l'intermédiaire de nos représentant-e-s, à rendre compte régulièrement aux Instruments de la Communion des progrès accomplis dans l'exercice de notre responsabilité de protéger toutes les personnes dont nous avons la charge.

Notes de fin

- i. Organisation mondiale de la Santé, Principaux repères, Violence à l'encontre des enfants, 29 novembre 2022, [Violence against children \(who.int\)](#).
- ii. Organisation mondiale de la Santé, Principaux repères, Violence à l'encontre des femmes, 9 mars 2021, [Violence against women \(who.int\)](#).
- iii. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été lancé par le Sommet des Nations Unies en septembre 2015 et vise à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes. Il contient 17 objectifs de développement durable et 169 cibles.